

HUILE DE BEURRE—VENTES, ENTREPOSAGE, ETC.

Question n° 449—M. Matheson:

1. Depuis le 31 mars 1958, quelle quantité de beurre entreposé a-t-on dû transformer en huile de beurre?

2. Depuis le 31 mars 1958, quelle quantité d'huile de beurre a-t-on vendue et quel en a été le prix global?

3. Quel est le volume d'huile de beurre actuellement en entrepôt et quelle en est la valeur approximative?

4. Depuis le 31 mars 1958, quelle perte estimative a-t-on subie au titre du beurre qu'on n'a pu vendre et qu'il a fallu transformer en huile de beurre?

Réponse de M. Charlton:

1. On n'a été forcé de transformer aucun beurre en huile de beurre, mais le poids de l'huile de beurre étant approximativement 80 p. 100 de celui du beurre, la transformation est souhaitable pour diminuer les frais d'entreposage. Depuis le 31 mars 1958, 100,125,629 livres de beurre ont été transformées en huile de beurre.

2. On a vendu 1,762,087 livres d'huile de beurre pour \$1,374,427.86.

3. 78,474,292 livres d'huile de beurre représentant une valeur en entrepôt de \$61,209,947.76.

4. Les économies de frais d'entreposage compenseront les frais de transformation du beurre en huile, de sorte qu'il n'y a jusqu'ici aucune perte.

«YARMOUTH HOUSING LIMITED»—VÉRIFICATION DES CONDITIONS EXIGÉES DES LOCATAIRES*Question n° 450—M. Fisher:**

1. Un accord est-il intervenu entre la Société centrale d'hypothèques et de logement et la *Yarmouth Housing Limited* quant aux conditions requises des locataires en ce qui concerne leurs revenus et quant aux loyers exigés? Dans le cas de l'affirmative, procède-t-on à une vérification afin de constater si les modalités de l'accord ont été respectées?

2. A quelle date, s'il y a lieu, a-t-on effectué le dernier contrôle et qu'en est-il résulté?

L'hon. M. Walker: 1. et 2. La Corporation a conclu deux accords avec la *Yarmouth Housing Limited* au sujet d'entreprises domiciliaires à dividendes limités, comprenant 24 et 32 unités. Les deux accords comportent des conditions de revenu pour le locataire et des restrictions de loyer.

La Corporation inspecte à tous les ans les bâtiments pour ce qui est de leur état et de l'administration. Les dernières inspections ont eu lieu en mai 1961 et celles de l'année courante auront lieu en juin. Lors des dernières inspections, les livres de la société faisaient voir que tous les locataires s'étaient conformés aux conditions prévues dans l'accord intervenu avec la Corporation et les formules de déclaration de revenu devaient être renouvelées en janvier dernier. On a vérifié que les taux de location approuvés par la Corporation étaient en vigueur au moment de la dernière inspection.

POSTES DE RADAR AUXILIAIRES—CONTRATS RELATIFS AUX PRODUITS DES ÉTATS-UNIS**Question n° 455—M. Fisher:**

Quel est, avec mention de la désignation et de la valeur, le nombre des produits américains qui ont été fournis ou dont le gouvernement a approuvé la fourniture à l'égard des contrats relatifs aux postes de radar auxiliaires?

Réponse de M. Chambers:

Aux termes des accords sur le partage des frais conclus avec les États-Unis relativement à la construction de 45 postes auxiliaires situés au Canada, le Canada acquitte le coût de la fourniture des unités d'équipement et celui de la construction des bases.

Les États-Unis acquittent le coût de la fourniture, de l'installation et des épreuves de l'équipement technique. Les appareils de radar sont de fabrication américaine, mais sont installés par des maisons canadiennes. Le matériel de communication est de fabrication canadienne et est installé par des maisons canadiennes.

SOMMES VERSÉES AUX PROVINCES PAR LE TRÉSOR FÉDÉRAL, EN 1956-1957**Question n° 456—M. Graftyey:**

Durant chaque année financière, depuis 1956-1957, quelles sommes le Trésor fédéral a-t-il versées à la province de Québec ou pour son compte?

Réponse de l'hon. M. Fleming:

Le tableau ci-joint indique les sommes, y compris les dégrèvements fiscaux, versées sur le Trésor fédéral à la province de Québec ou pour son compte à l'égard des années financières 1956-1957 jusqu'à 1961-1962, ainsi que le montant estimatif des contributions pour l'année 1962-1963.